



## DU RESPECT !!!

EIC Transversale

Aiors que le tribunal de Bobigny a ordonné à SNCF RESEAU de «suspendre la mise en œuvre du projet de réorganisation, ainsi que ses effets» concernant le dossier impactant les postes de HIRSON et FOURMIES, la CGT a déposé une DCI pour comprendre comment la direction comptait appliquer ce jugement de justice, la délégation a été reçue le 02 juin 2021. Pour rappel, cette réorganisation est régionale. Et 6 postes à Hirson ont été supprimés, avec reprises des tâches escales sur les agents du TER HDF (avec accélération de la polyvalence) et des tâches reportées sur l'agent circulation, augmentation de la productivité, une baisse du niveau de sécurité avec la suppression d'une boucle de humaine de rattrapage (mise en place de caméras pour la STEM, l'assurance train complet via un progiciel défaillant). **LA CHAÎNE DE PARTENAIRES SECURITE N'EST PLUS AU GOUT DU JOUR !**

Pour Fourmies, la réorganisation n'a fait qu'entériner la mort annoncée, avec des postes non couverts puis un site «ouvert à la demande». Après la fermeture d'Avesnes, cette suppression a un impact direct sur les postes encadrants d'Aulnoye, Anor et Hirson en augmentant les périmètres d'intervention avec son lot d'installations et d'incidents potentiels (DC1503, secours...) **Alourdissant la charge de travail, dégradant les conditions de travail, et impactant la régularité des circulations.**

Cette réorganisation a donc des effets importants pour les cheminots impactés, qu'ils soient mutés ou qu'ils soient toujours sur site, mais participe aussi à la désertification du territoire.

Une fois de plus, la **productivité sur le dos des agents, la baisse du niveau de sécurité et de qualité de service n'est pas à prouver, la direction l'avouant elle-même** (sauf pour la sécurité qu'elle nie avoir dégradée).

Pourtant, cette même direction **n'entend pas appliquer cette condamnation et préfère payer des amendes**, joue sur des interprétations du texte (on a l'habitude) et ne compte suspendre que la partie de la réorg qu'ils n'ont pas eu le temps de mettre en place. C'est avec une parfaite mauvaise foi, qu'un cours de français nous a été servi, mais donc pas du plus haut niveau. Si la **suspension** est ordonnée, elle l'est aussi sur les «effets», ce qui enjoint cette direction à revenir en arrière, jusqu'à ce que l'aspect légal soit respecté au CSE (consultation) et ce qui laisse plus de **champ d'action pour se mobiliser aux cheminots et aux élus du CSE et membres CSSCT qui les représentent.**

Sur notre zone, **cette réorganisation a aussi eu un fort impact sur les Risques Psycho Sociaux, et a fortement dégradé les relations de travail.** Pour sortir de cette situation par le haut, la CGT a de nombreuses fois fait des propositions restées lettres mortes aux yeux d'une direction plus prompte à faire de la productivité (donc dégager du fric) plutôt que d'assurer ses missions de service public et de **RESPECTER LES AGENTS.**

**Il est temps de revenir à une organisation où prime la sécurité des personnes et des circulations, ainsi que la préservation de la santé physique et mentale des cheminots.**

**La CGT revendique le respect des métiers et des filières.** La filière transport-mouvement (27) ne doit pas se limiter aux métiers circulations, l'agent d'escale s'il est formé peut et doit assurer des missions de sécurité qui pourraient d'ailleurs être contractualisées avec l'EIC (c'est le 1<sup>er</sup> palier...). Au sein d'une **entreprise publique unique et intégrée « LA SNCF »** ce genre de situation n'aurait pas existé, la CGT revendique des établissements multi-métiers / multi-activités et pas ce cloisonnement tel qu'on le subit.  
**Se donner les moyens d'y parvenir et faire entendre ce message aux directions !**